



MOT DU SUPÉRIEUR

Une page importante de l'histoire du Séminaire a été tournée en ce début d'année

En la fête de la Sainte Famille, M^{gr} l'Archevêque a signé la lettre de nomination de monsieur Denis Cantin à titre de Directeur général du Séminaire et il le nommait en même temps membre de la Corporation du Séminaire à partir du 1^{er} janvier 2015. Ainsi, le Coordonnateur des services financiers et administratifs est devenu le Directeur général de l'Institution et il remplacera dorénavant celui qui occupait la fonction de Procureur. À titre de membre de la Corporation, le nouveau Directeur général siègera au Conseil du Séminaire et participera à toutes les décisions qui relèvent de la compétence de ce Conseil.

Voilà un virage important dans l'histoire du Séminaire. C'est la première fois qu'un laïc devient membre de la Corporation du

Séminaire de Québec et accède à une telle responsabilité. Cela marque également la fin de la dynastie des Procureurs du Séminaire de Québec...

Lors de ma nomination comme Procureur en 1994, mon prédécesseur, monsieur l'abbé Louis Dugal, m'avait dit que je serais probablement le dernier prêtre du Séminaire à occuper cette fonction et que je devais commencer immédiatement à travailler à la réorganisation de l'administration du Séminaire et à ma relève. Ma nomination comme Supérieur général en 2012, alors que mon mandat comme Procureur venait tout juste d'être renouvelé, a précipité les événements...


Le Conseil du Séminaire a confié à un Comité « ad hoc » le mandat de réviser le Règlement n° 1, le règlement qui concerne l'administration générale des affaires du Séminaire. Les modifications au Règlement n° 1 ont été proposées à l'attention de l'Assemblée générale et le Conseil a soumis par la suite une copie du Règlement révisé au Visiteur qui l'a approuvé le 18 décembre dernier en

y apposant sa signature.

Ces changements réglementaires permettront au Séminaire de poursuivre sa route dans un contexte où les ressources sacerdotales sont de moins en moins nombreuses.

Jacques Roberge, ptre

NOMINATIONS

- ♦ M^{gr} l'Archevêque a nommé, le 28 décembre 2014, monsieur **Denis Cantin** CPA, C.A. Directeur général du Séminaire de Québec et membre de la Corporation « Le Séminaire de Québec » pour un premier mandat de trois ans.
- ♦ Monsieur l'abbé **Louis Bouchard**, prêtre agrégé du Séminaire de Québec, a été élu le 7 décembre 2014 marguillier de la paroisse Notre-Dame de Québec. 

Dans ce numéro :

MOT DU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL	1	SAVIEZ-VOUS ... ?	3
NOMINATIONS	1-2	DATES À RETENIR	4
PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL: DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC : MONSIEUR DENIS CANTIN, CPA, C.A.	2	ACTIVITÉS PASTORALES	4
LES RÈGLEMENTS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC	2-3	RÉPONSES AU SAVIEZ-VOUS ... ?	4

NOMINATIONS (SUITE)

- ♦ Monsieur l'abbé *Michel Poitras*, recteur du *Grand Séminaire de Québec* depuis 2013 qui a œuvré auparavant dix ans au *Grand Séminaire* (1989-1999) a demandé d'être agrégé à la communauté des prêtres du *Séminaire de Québec*. Le *Conseil du Séminaire*, ainsi que l'*Assemblée des agrégés* et M^{gr} l'Archevêque ayant donné une réponse favorable, son agrégation à la communauté des prêtres du *Séminaire* a été acceptée et le 22 janvier 2015, à l'occasion de la célébration anticipée de la Fête de saint François de Sales, second patron du *Séminaire*, il a signé en présence de la communauté et des prêtres invités son contrat d'agrégation. *Nos plus sincères félicitations.*

PRÉSENTATION DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SÉMINAIRE

Monsieur Cantin est originaire de Saint-Augustin-de-Desmaures. Il a fait ses études collégiales au *CÉGEP François-Xavier Garneau* et détient un Baccalauréat en administration des affaires, option comptabilité de l'*Université de Sherbrooke*.

Il est membre de l'*Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et du Canada*. Il est membre du Conseil d'administration de la *Caisse populaire Desjardins de Saint-Augustin-de-Desmaures* depuis 2003, où il a assumé le poste de Vice-président entre 2004 et 2013.



Crédit photo : Jacques Gourde

Au cours des trente (30) dernières années, *Monsieur Cantin* a acquis une expertise dans plusieurs domaines d'importance stratégique pour les entreprises de services et manufacturières : comptabilité, finances, financements publics et privés et réorganisations financières et fiscales.

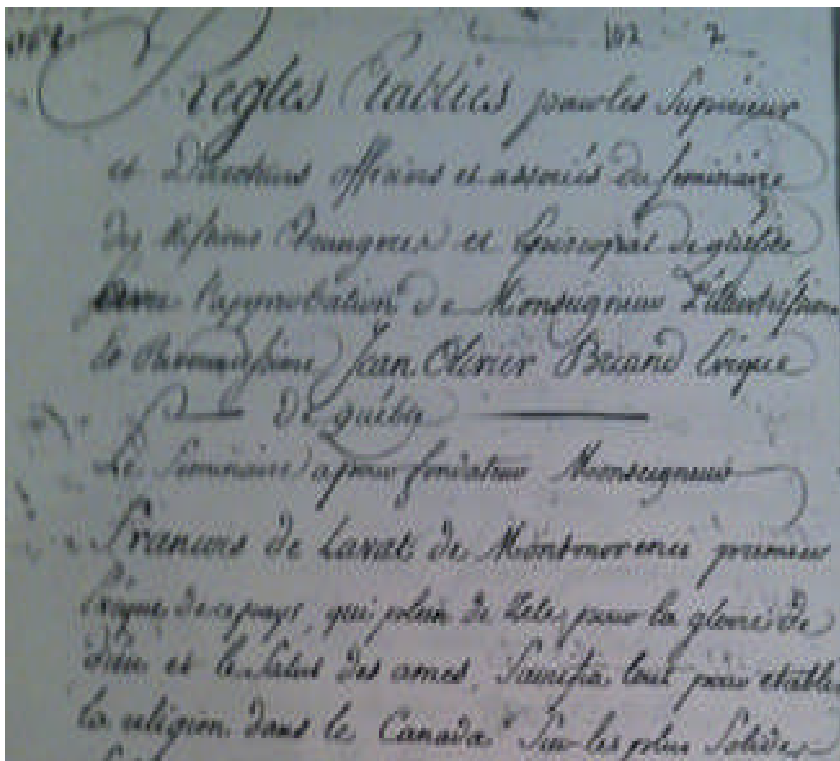
À titre de dirigeant d'entreprises, il a participé activement aux développements des ventes nationales et internationales en plus de la gestion des approvisionnements en matières premières, gestion de la production ainsi que les travaux de recherche et développement.

Depuis le 17 septembre 2012, *Monsieur Cantin* a travaillé au département des Services financiers et administratifs du *Séminaire de Québec* où il occupait le poste de Coordonnateur à la suite du départ à la retraite de monsieur André Caron en septembre 2013.

LES RÈGLEMENTS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Dans le sillage de la nomination d'un Directeur général au Séminaire de Québec, le Comité « ad hoc » dont parle le mot du Supérieur général a étudié et revu les règlements du Séminaire. À titre de membre de ce Comité, je me suis intéressé à l'histoire des règlements du Séminaire pour en mieux saisir l'évolution. Voici un résumé de ces changements qui éclaire cette page importante de l'histoire du Séminaire de Québec qui a été tournée en ce début de l'année 2015, comme le dit le Supérieur général.

Les membres du *Séminaire de Québec* sont appelés à vivre un moment historique avec la nomination d'une personne laïque pour s'occuper des finances et de la gestion du *Séminaire* sous l'autorité du *Conseil*, bien entendu. Les règlements du *Séminaire de Québec* traitaient de la vie communautaire dans l'esprit du fondateur et comportaient toujours des clauses administratives qui n'ont pas changé souvent. Les premiers règlements étaient inspirés de ceux du *Séminaire des Missions Étrangères de Paris* auquel le *Séminaire de Québec* avait été uni en 1665 et dont il était une filiale pendant tout le régime français portant le nom « *Séminaire des Missions Étrangères établi à Québec* ».



Début du Règlement de M^{gr} Briand
(Crédit photo : H. Giguère)

Après le Concile, M^{gr} l'Archevêque qui était alors le Cardinal Roy, à la suite de sessions à Cap-Rouge et à la suite du travail d'un Comité présidé par M^{gr} Demers, reçoit une demande du Conseil du Séminaire et accepte le 7 juin 1973 un règlement spécifique pour l'agrégation.

Puis le Séminaire de Québec demande à l'Assemblée nationale de confirmer ses *Lettres patentes* datant de Louis XIV par une loi : La Loi numéro 281, Loi concernant le Séminaire de Québec sanctionnée le 17 mai 1979. C'est en vue de se conformer à ce nouveau cadre juridique que le Conseil du Séminaire rédige alors des règlements consacrés à l'administration de la Corporation « Le Séminaire de Québec » qui deviennent le Règlement numéro 1 étant les statuts concernant l'administration générale des affaires du Séminaire de Québec adopté le 11 mai 1979. Le règlement spécifique de l'agrégation prend alors le nom officiel de Règlement numéro 2 étant le règlement régissant l'agrégation des prêtres du Séminaire de Québec. Les règles de la vie de la communauté ont été adaptées en conséquence, mais elles n'ont jamais été écrites comme elles l'étaient dans le Règlement de M^{gr} Briand.

Ainsi le texte des *Règlements du Séminaire de Québec* mis à jour par M^{gr} Camille Roy en 1938, inspiré du *Règlement de M^{gr} Briand* de 1768 et qui a été en usage jusque dans les années soixante se trouve remplacé par les *Règlements 1 et 2* et par les pratiques traditionnelles qui marquent l'esprit et la vie de la communauté des prêtres du Séminaire.

M^{gr} Hermann Giguère, P.H.

Ce n'est qu'en 1683 qu'on trouve une version écrite des premiers règlements. M^{gr} de Saint-Vallier, donnera un nouveau règlement aux prêtres du Séminaire en 1690.

En 1768, après la Conquête anglaise, le Séminaire de Québec doit se séparer du Séminaire des Missions Étrangères de Paris et pour s'adapter aux nouvelles circonstances, il demande à

M^{gr} Jean-Olivier Briand, l'évêque de Québec alors, d'approuver des nouveaux règlements qui s'intitulent « *Règlements du Séminaire des Missions Étrangères et épiscopales de Québec* ».

Ce sont ces règlements avec des modifications mineures en 1879, puis en 1928, 1940 et 1957 (création de l'agrégation du premier degré et du deuxième degré) qui furent en vigueur jusqu'au Concile Vatican II qui se termine, comme on le sait, le 8 décembre 1965.

« Les règles de la vie de la communauté ont été adaptées en conséquence, mais elles n'ont jamais été écrites comme elles l'étaient dans le *Règlement de M^{gr} Briand*. »

SAVIEZ-VOUS ...

- ➔ ... quel était le nom de la barque du Séminaire qui est allé en France et en quelle année ? Réponse ❶ à la fin du Bulletin.
- ➔ ... que c'est le 80^e anniversaire de la mise en service du navire « *Laval SME* ». À quoi servait ce navire ? Réponse ❷ à la fin du bulletin

DATES À RETENIR

- **11 février 2015** : Célébration de l'Onction des malades à 10 h 30;
- **18 février 2015** : Célébration pour le mercredi des Cendres à 16 h 30;
- **2 avril 2015** : Concélébration eucharistique pour la Cène du Seigneur à 16 h;
- **25 mars 2015**: Célébration de l'anniversaire de la fondation du *Séminaire de Québec* (le 26 mars 1663). Messe à 16 h suivie d'une santé et d'un souper festif.
- **2 avril 2015** : Concélébration eucharistique pour la Cène du Seigneur à 16 h;
- **5 mai 2015** : Fête liturgique du fondateur du *Séminaire*, saint François de Laval. On y célébrera le 60^e anniversaire d'ordination presbytérale de monsieur le chanoine Laurent Tailleur et le 50^e anniversaire d'ordination de l'abbé Claude Jobin et de monsieur le chanoine Michel Montminy.
- **6 mai 2015** : Assemblée du clergé à la *Maison généralice des Sœurs de la Charité*

ACTIVITÉS PASTORALES

MAISON
FRANÇOIS-DE-LAVAL À PETIT CAP

- ◆ **6 au 8 mars 2015: Rencontre fraternité Jean-Paul II;**
- ◆ **13 au 15 mars 2015: Retraite Équipe Notre-Dame n° 49;**
- ◆ **19 au 22 mars 2015: Camp biblique pour adolescents, Paroisse Ste-Marie-des-Lacs et Bienheureux Jean XXIII;**
- ◆ **1^{er} au 3 mai 2015: Famille Marie-Jeunesse, ressourcement;**
- ◆ **26 mai 2015 : Rencontre - Équipe pastorale du Vieux-Beauport;**
- ◆ **29 au 30 mai 2015: Paroisse Ste-Marie-des-Lacs et Bienheureux Jean XXIII - ressourcement pour adultes.**

RÉPONSES AU SAVIEZ-VOUS... ?

❶ Il s'agit d'une grande barque la « *Sainte Famille* » qui, après s'être rendue sur les bancs de poissons de Terre-Neuve, a fait un détour en France en 1719 avant de revenir à Québec.

❷ Le nom du navire construit au chantier de St-Laurent à l'île d'Orléans veut marquer que le *Séminaire de Québec* continue la tradition des barques. *L'Université*

Laval alors dirigée par le *Séminaire*, après avoir reçu une subvention pour financer une station biologique à Trois-Pistoles, décida de faire construire ce navire de 46 pieds équipé des instruments les plus modernes à l'époque pour des recherches océanographiques. Le « *Laval SME* » fut vendu à la Marine canadienne en 1940.

Responsabilité

Chanoine Jacques Roberge
Supérieur général

Rédaction

M^{gr} Hermann Giguère, P.H.

Mise en page présentation et diffusion

Martine Duplain
Secrétaire de direction

SITE INTERNET

WWW.SEMINAIREDEQUEBEC.CA